

Initiales président

Initiales direction

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 2 OCTOBRE 2023

À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école de Yamachiche – Saint-Léon dûment convoquée et tenue à l'école Omer-Jules-Désaulniers, ce 2^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, formant quorum.

1. MOT DE BIENVENUE

Début de la séance à 19h10. Mesdames Pelletier et Ricard souhaitent la bienvenue à tous.
Présentation des membres.

ÉTAIENT PRÉSENTES	
Madame Stéphanie Anger	Parent
Madame Mélanie Baril	Parent
Madame Jenny Kourakos	Parent
Madame Karine Mailloux	Parent
Madame Manon Ricard	Parent
Madame Vanessa Fortin	Substitut – Parent
Madame Julie Lévesque	Substitut – Parent
Madame Andrée-Anne Blais	Enseignante
Madame Annie Rinfret	Enseignante
Madame Alexandra Gagnon	Enseignante - orthopédagogue
Madame Julie-Ann Lafrenière	Stagiaire
Madame Manon Bergeron	Technicienne en service de garde
Madame Mélanie Morin	Personnel de soutien
PARTICIPAIT ÉGALEMENT	
Madame Karine Pelletier	Directrice
ÉTAIT ABSENT	
Monsieur David Jutras	Directeur-adjoint

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CONSIDÉRANT l'ajout de deux points à l'ordre du jour (Accessibilité à l'eau et caisse scolaire);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Blais, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance du 2 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1CE23-10-02

Initiales président

Initiales direction

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 2 OCTOBRE 2023

2CE23-10-02

3. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Ricard, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Julie-Ann Lafrenière, stagiaire, n'a aucune question.

5. COMPOSITION DU C.E.

Madame Pelletier explique la composition du conseil d'établissement. Le nombre de parents doit être égal au nombre de membres du personnel de l'école. La direction ainsi que les parents substitués n'ont pas le droit de vote.

6. NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE

Madame Ricard propose madame Mélanie Morin au poste de secrétaire. Madame Morin accepte. Madame Morin est élue, à l'unanimité, au poste de secrétaire du conseil d'établissement.

7. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT(E)

Madame Karine Mailloux propose madame Manon Ricard au poste de présidente du conseil d'établissement. Madame Ricard accepte. Madame Manon Ricard est élue, à l'unanimité, au poste de présidente du conseil d'établissement.

8. ÉLECTION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT(E)

Madame Annie Rinfret propose madame Mélanie Baril au poste de vice-présidente du conseil d'établissement. Madame Baril accepte. Madame Mélanie Baril est élue, à l'unanimité, au poste de vice-présidente du conseil d'établissement.

9. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

CONSIDÉRANT QUE les règles de régie interne demeurent les mêmes que l'an passé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Blais, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les règles de régie interne pour l'année scolaire 2023-2024.

3CE23-10-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Initiales président

Initiales direction

Rés. 23-24 01

10. CALENDRIER DES RÉUNIONS

CONSIDÉRANT QUE l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige le conseil d'établissement à fixer le jour, l'heure et le lieu des séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq (5) séances par année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école du jour, de l'heure et du lieu de ses séances;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rinfret, membre du conseil d'établissement, que les séances du conseil d'établissement de l'école se tiennent aux dates suivantes :

	Date	Heure	Endroit
1.	2 octobre 2023	19h00	École Omer-Jules-Désaulniers
2.	4 décembre 2023	19h00	École Omer-Jules-Désaulniers
3.	5 février 2024	19h00	École Omer-Jules-Désaulniers
4.	22 avril 2024	19h00	École Omer-Jules-Désaulniers
5.	22 mai 2024	18h30	École St-Léon
6.	11 juin 2024	18h30	Restaurant

4CE23-10-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Aucune dénonciation d'intérêt des membres du conseil d'établissement.

12. REPRÉSENTANT(E) DE LA COMMUNAUTÉ

Les représentants de la communauté ne doivent pas avoir d'enfant fréquentant l'école et n'ont pas droit de vote. Monsieur Marc André Blanchard se joindra aux membres du conseil d'établissement à l'occasion.

13. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU C.E.

CONSIDÉRANT QUE le budget du conseil d'établissement est de 500\$;

CONSIDÉRANT QU' il sera réparti entre les frais de gardiennage et de déplacement (si besoin) et le souper de fin d'année du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT QUE le budget sera ajusté tout au long de l'année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Ricard, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

5CE23-10-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Initiales président

Initiales direction

14. CLIENTÈLE SCOLAIRE

En date du 29 septembre, nous avons 332 élèves. L'école Omer-Jules-Désaulniers est complète avec 14 groupes et l'école Saint-Léon a 6 groupes.

15. ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES

CONSIDÉRANT l'article 71 de la L.I.P. (loi sur l'instruction publique);

CONSIDÉRANT l'article 87 de la L.I.P. (loi sur l'instruction publique);

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (article 89 de la L.I.P. (loi sur l'instruction publique));

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ricard, membre du conseil d'établissement, d'approuver la programmation des activités éducatives telle que proposée.

6CE23-10-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. MISE EN ŒUVRE DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE Madame Pelletier présente le tableau des services complémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Kourakos, membre du conseil d'établissement, d'approuver le tableau des services complémentaires tel que proposé.

7CE23-10-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DES PARENTS

Madame Baril mentionne qu'elle n'a pas reçu de courriel du comité de parents, à ce jour.

18. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Ricard souligne qu'elle est très heureuse d'être, à nouveau, la présidente du conseil d'établissement. Ce fut une belle rentrée scolaire ! Elle mentionne que les groupes de St-Léon augmentent et que c'est beau de voir ça.

19. MOT DU SERVICE DE GARDE

- ★ Tout va bien !
- ★ Les activités proposées sont très intéressantes.
- ★ Il y a 149 élèves avec le statut «régulier».
- ★ Il y a maintenant deux éducatrices à St-Léon pour le matin et en fin de journée.
- ★ Il y a deux nouvelles éducatrices au service de garde à l'école Omer-Jules-Désaulniers : Karine Bégin et Kariane Lévesque.
- ★ Le service de garde est désormais situé dans la cafétéria de l'école St-Léon. C'est beaucoup plus facilitant pour les familles.
- ★ Entre 100 et 110 élèves participent aux journées pédagogiques.
- ★ Les éducatrices ont du temps pour faire leur planification.

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Initiales président

Initiales direction

20. PROJET ÉDUCATIF

Le nouveau projet éducatif sera finalisé et entrera en vigueur cette année.

- ★ Décembre 2023 : Adoption du projet éducatif par le conseil d'établissement
- ★ Janvier 2024 : Entrée en vigueur du nouveau projet éducatif

21. MOT DE LA DIRECTION

Madame Pelletier est très heureuse de ce beau début d'année. Elle est emballée par cette nouvelle année et par le beau comité du conseil d'établissement. Elle est très fière de son personnel. Quelques membres du personnel sont en arrêt de travail, ce qui est préoccupant. Les besoins de certaines familles sont inquiétants. Le budget 2022-2023 est impeccable !

22. AFFAIRES NOUVELLES

Accessibilité à l'eau – École St-Léon

Madame Ricard souligne que les abreuvoirs de l'école St-Léon ne sont pas accessibles pour les élèves depuis la pandémie et qu'il serait bien d'installer une distributrice à eau pour remplir les bouteilles. Madame Pelletier explique que toutes les demandes ont été faites et que nous sommes en attente de la réouverture des abreuvoirs. Pour les distributrices, ce sont des coûts très élevés.

Caisse scolaire

Madame Kourakos mentionne que les élèves n'ont pas reçu beaucoup d'enveloppes depuis le début de la caisse scolaire. Madame Pelletier souligne que les enveloppes reçues n'ont pas encore été ramassées par le responsable de la caisse Desjardins. Un courriel a été envoyé à ce sujet. Afin de ne pas avoir trop d'argent à l'école, nous attendons avant de retourner de nouvelles enveloppes.

23. CLÔTURE DE LA RÉUNION

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour sont épuisés;

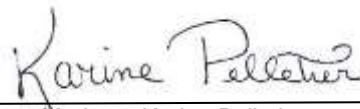
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ricard à 20h40 de lever la réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8CE23-10-02



Madame Manon Ricard
Présidente du conseil d'établissement



Madame Karine Pelletier
Directrice